

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 8 décembre, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAIN, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY, Mme Nathalie BERNIER, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Angélique OUTREBON qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 24 novembre 2020.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU, demande à ses conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Valéry GISCARD d'ESTAING.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- **Délibération n°CM06/116/2020 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 2 novembre 2020**

- Prend acte de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
70/2020	20/11/2020	Compagnie « Dans les bacs à sable »	Signature d'un contrat de vente / Compagnie « Dans les bacs à sable » / Spectacle « La lettre secrète du Père Noël » / ALSH des Boutons d'Or / Le 16/12/2020	600 € TTC

71/2020	28/11/2020		DM5 – Décision de virement de crédits – Dépenses imprévues	5 984.00 €
72/2020	30/11/2020	IFAC	Signature d'une convention avec l'IFAC 91 – Organisation d'un stage de formation générale du BAFA pour 20 jeunes, du 17 au 24/04/2021	5 200 € TTC
73/2020	07/12/2020	Groupama Paris Val de Loire	Signature d'un contrat d'assurance « Dommages Ouvrage » / Compagnie Groupama Paris Val de Loire / Construction de la cuisine centrale	14 512.68 € TTC
74/2020	07/12/2020	Laboratoire SGS France	Signature d'un bon de commande - Laboratoire SGS France - Analyses d'échantillons 2021 – bâtiments communaux	708.12 € TTC

• **Délibération n°CM06/117/2020 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 29 septembre 2020**

- Prend acte de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612010050	AP110-134/81 Rue Soufflet	274 000 €	NON
914612010051	AB 431/ 8 Rue Saution	375 000 €	NON
914612010052	AH 51-52-90-91/ 31 Rue de la Pléiade	315 000 €	NON
914612010053	AA58-120/30 Rue Rabuteau	360 000 €	NON
914612010054	AR 289/13 B Rue des Sables	160 000 €	NON
914612010055	AR290/13 C Rue des Sables	160 000 €	NON
914612010056	AI 136-72/17 Rte d'Arpajon et 17 T Rte d'Arpajon	368 000 €	NON
914612010057	AB131-331/8 Rue du Château	399 000 €	NON
914612010058	AH 298/8 Rue des Prés	100 000 €	NON
914612010059	AI242-243/7 B - 7 Rue de la République	300 000 €	NON
914612010060	AE320/16 Rue du Vieux Chemin	390 000 €	NON
914612010061	AE285/10 Allée du Verger	338 000 €	NON
914612010062	AB 120/21 Rue de Bizon	140 000 €	NON
914612010063	AK 118/41 Rue de la République	95 000 €	NON
914612010064	AB 171/36 Route de Limours	420 000 €	NON
914612010065	AA189-120/30 Rue Rabuteau	360 000 €	NON
914612010066	AB231-268/55 Grande Rue	280 000 €	NON
914612010067	AR109/14 Rue des Garennes	350 000 €	NON
914612010068	AH120-121-122-123/6 Rue Rabelais	298 000 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
8	NO9120086701	A131-132-567j-567k-565/Couard et Pièces de Couard	130 000 € HT	NON

9	NO9120089201	AP 82-84 Des Bergères/AP 104 Des Mulets/AP 100 et 102 Soufflet	843272 € HT	NON
---	--------------	--	-------------	-----

• **Délibération n°CM06/118/2020 : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice dans le contentieux SCI MG & MG c/Commune d'Ollainville**

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n°2006938-9 introduite devant le Tribunal Administratif de Versailles ainsi qu'auprès de toute autre juridiction dans le cadre de cette affaire.

- **Dit** que la commune assurera elle-même sa propre défense.

Adoptée à l'unanimité

II. INTERCOMMUNALITE

• **Délibération n°CM06/119/2020 : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)**

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement pour la mise en place d'un guichet numérique pour les autorisations du droit des sols.

- **Dit** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

• **Délibération n°CM06/120/2020 : Appel à projet – Caisse d'Allocations Familiales - « Fonds publics et territoire » pour l'année 2021**

- **Propose** de répondre à l'appel à projets 2021 lancé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre du Fonds « Public et Territoires »,

- **Décide** de retenir les actions suivantes :

- Citoyenneté et vie locale : organisation d'un stage BAFA
- Culture : projet « musique »
- Ateliers d'initiation aux pratiques sportives, artistiques... : stages d'été (4)

- **S'engage** à réaliser les projets cités dans la présente délibération.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- **Délibération n°CM06/121/2020 : Création d'un Conseil de vie périscolaire**

- **Décide** la mise en place d'un Conseil de vie périscolaire sur les structures suivantes :

1. Ecole élémentaire de la Roche,
2. Ecole des Boutons d'Or,
3. Les écoles du Centre.

- **Approuve** la composition, les objectifs, le déroulement et la fréquence des réunions, tels que décrits dans la délibération.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

V. URBANISME

- **Délibération n°CM06/122/2020 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société DATA 4 SERVICES à Marcoussis**

- **Se prononce** comme suit, sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Data 4 Services à Marcoussis : - **6 voix pour**

- **13 abstentions**

- **8 voix contre**

- **Délibération n°CM06/123/2020 : Lancement de la procédure de cession de la section 21 du chemin rural n°21 en vue de la réalisation de l'opération de la ZAC des Belles Vues**

- **Constata** la désaffectation du Chemin Rural n°21.

-**Décide** de procéder à l'enquête publique préalable à la cession de la Section 21 du Chemin Rural n°21 nécessaire pour la réalisation de la ZAC des Belles Vues.

-**Demande** à Monsieur le Maire d'organiser ladite enquête publique.

-**Demande** à Monsieur le Maire de saisir le service des Domaines.

- **Dit** que les dépenses inhérentes à l'enquête publique seront prises en charge par l'aménageur.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

- **Délibération n°CM06/124/2020 : Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°188 sise Avenue d'Egly**

- **Décide** d'acquérir ledit lot de 37 m², pour la somme de 1 591 € (mille cinq cent quatre vingt onze euros).

- **Autorise** le classement dans le domaine public communal de ce lot.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM06/125/2020 : Acquisition d'un terrain sis 17, rue de la Source / Région Ile-de-France**

- **Décide** d'acquérir la propriété sise 17, rue de la source constituée d'une maison édifée sur une emprise d'environ 303.60 m², à détacher de la parcelle cadastrée AN 38, auprès de la Région Ile-de-France, représentée par Madame Valérie PECRESSE, Présidente, pour la somme de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

- **Prend acte** que les frais d'acte (géomètre/ notaire) et de clôtures seront à la charge de la commune.

- **Autorise** Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ladite parcelle.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que les pièces et documents afférents.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2021.

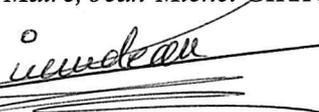
- **Prend acte** que cette transaction est faite avec comme unique objectif de permettre la pérennité du cabinet médical implanté sur le territoire communal, considéré d'intérêt collectif.

Adoptée à l'unanimité

VIII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h10.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 6 janvier 2021.

